

Les Verts saisissent la Cour de Justice de l'Union Européenne sur le manque de transparence sur le glyphosate : Questions et Réponses

1er juin 2017

Messages clés

- *Nous croyons en la transparence, la participation et l'accès à la justice, en particulier sur les questions environnementales. C'est pourquoi nous prévoyons d'utiliser nos droits démocratiques et procéduraux pour défendre l'affaire devant la Cour de justice européenne.*
- *Ce n'est pas une attaque contre l'EFSA, mais c'est une tentative d'obtenir une clarté juridique sur les informations qui devraient être rendues publiques et sur celles qui devraient légitimement être considérées comme relevant du secret d'affaire.*
- *Nous défendons une science objective et solide. La raison d'être de la science est de produire des résultats reproductibles, examinés par les pairs et publiés.*
- *Nous croyons que ce procès relève de l'intérêt commun, et il qu'est de notre devoir de demander aux juges de la CJUE de s'emparer de cet enjeu important.*
- *Ce procès ne consiste pas à déterminer si le glyphosate est cancérigène et dangereux pour la santé humaine ou non. Il s'agit de démontrer que les documents utilisés pour cette évaluation devraient être publics. C'est le seul moyen de permettre à l'EFSA, Monsanto, les ONG, les universités et d'autres instituts de recherche universitaire de jouir de moyens égaux pour réaliser une véritable évaluation scientifique.*

1. Qu'est-ce que le glyphosate ?

Le glyphosate est le produit chimique agricole le plus répandu de tous les temps. 825 000 tonnes ont été utilisées en 2014 et les ventes mondiales atteignent 9 milliards d'euros. Il est principalement utilisé dans l'agriculture, mais aussi dans les jardins publics, les chemins de fer et les propriétés privées. Son utilisation a été multipliée par 15 depuis l'introduction des cultures «Roundup Ready» en 1996.

2. Pourquoi avez-vous demandé des informations de l'EFSA?

Nous croyons en la transparence, la participation démocratique et l'accès à la justice, en particulier en ce qui concerne les questions environnementales - conformément à la Convention d'Aarhus. Dans ce procès, nous utilisons nos droits démocratiques et procéduraux pour demander aux juges de la CJUE de se prononcer sur le niveau de transparence adéquat en ce qui concerne l'évaluation des pesticides en Européen, tels que le glyphosate.

Nous nous sommes inquiétés de la différence de résultats entre le Centre International de Recherche contre le Cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé (CIRC), qui a averti en mars 2015 que le glyphosate était « éventuellement cancérigène pour l'homme » et l'EFSA, qui a conclu en novembre 2015 qu'il n'était pas cancérigène.

Lorsque les députés du Parlement européen ont questionné l'EFSA sur cette différence de résultat, l'EFSA a répondu qu'elle avait analysé des études que le CIRC n'avait pas utilisées lors de son évaluation. Ceci car le CIRC utilise uniquement des études qui ont déjà été rendues publiques, contrairement à l'EFSA.

Nous avons donc demandé l'accès à ces études secrètes en mars 2016. Quatre députés des Verts / ALE, Bart Staes (Belgique), Benedek Jávor (Hongrie), Heidi Hautala (Finlande) et Michèle Rivasi (France) ont déposé une demande d'accès public à l'information dans le cadre de la législation européenne (Règlement 1049/2001 et règlement Aarhus, qui porte spécifiquement sur l'accès à l'information environnementale).

Après une année de tractations intensives avec l'EFSA (l'échange est en ligne ici : https://www.asktheeu.org/en/request/is_glyphosate_safe_we_have_the_r), nous n'avons bénéficié que d'un accès partiel aux parties des études qui ont été soumises par les entreprises demandant l'autorisation de vendre du glyphosate dans l'UE. Toutes les parties sur la méthodologie, les matériaux utilisés et les conditions expérimentales, ainsi que les parties contenant les résultats, la discussion des résultats et les conclusions, ont été supprimées des études.

Tout ce que nous avons reçu jusqu'ici était: le titre de l'étude, la table des matières, les tableaux et les chiffres avec des données agrégées, et des annexes contenant ce que l'EFSA appelle des « données brutes », mais qui est en fait une série de tableaux au format .pdf (voir le tableau de la page 8 de la décision de l'EFSA pour un aperçu de ce que l'EFSA a fait et n'a pas divulgué).

La correspondance complète entre le groupe des Verts / ALE et l'EFSA peut être trouvée ici: https://www.asktheeu.org/fr/request/is_glyphosate_safe_we_have_the_r

3. Pourquoi n'êtes-vous pas satisfait de l'information que l'EFSA a déjà rendue publique et qu'elle vous a fournie?

- Selon l'EFSA, la raison principale pour laquelle certaines parties des études ne sont pas divulguées est due à la nécessité de protéger les intérêts commerciaux des propriétaires d'étude (représentés par le Groupe de Travail sur le Glyphosate, GTF). L'EFSA affirme qu'il n'y a pas d'intérêt public primordial dans ces documents qui mériterait sa publication.

Au contraire, nous pensons qu'il y a un intérêt public énorme sur le glyphosate, comme en témoignent les objections soulevées par le Parlement, l'Initiative Citoyenne Européenne qui a rassemblé près de 1 000 000 de signatures en quelques mois et les déclarations de l'EFSA elle-même, qui a appelé à une plus grande transparence sur le processus d'approbation du glyphosate.

- L'EFSA fait également valoir que les études sur le glyphosate ne doivent pas être considérées comme des informations relatives à des émissions environnementales et que, par conséquent, il n'est pas nécessaire de les rendre publiques.

Cependant, le groupe des Verts / ALE pense qu'il s'agit d'une violation du règlement d'Aarhus, ce qui est clair sur le point suivant: si les informations concernent des émissions environnementales, les intérêts commerciaux doivent automatiquement passer après le droit du public d'accéder à l'information. La CJUE a déjà décidé récemment que les études sur le glyphosate concernent les émissions environnementales, car le glyphosate - par sa nature même - est pulvérisé dans l'environnement.

- En outre, l'EFSA affirme que, en rassemblant les informations publiées de manière proactive avec les informations que nous avons reçues jusqu'ici, nous disposons d'une transparence suffisante pour permettre aux scientifiques indépendants de contrôler les études.

Cependant, ce n'est pas le cas:

1) Nous avons travaillé ensemble avec des toxicologues de Pan Europe, entre autres, pour examiner la documentation. L'EFSA est même venue à Bruxelles pour revoir en détails toutes les informations publiques avec eux. Mais ce n'est toujours pas suffisant. Sans accès aux matériaux et aux méthodes, ni aux parties sur les résultats, discussions et conclusions, nous ne pouvons pas vérifier que les informations trouvées dans les tableaux et les annexes sont en fait le résultat d'un processus scientifique fiable. Les scientifiques ne peuvent pas non plus reproduire correctement les résultats.

2) En outre, les "données brutes" reçues de l'EFSA doivent encore être réintroduites manuellement afin de numériser et de tester les résultats. Lorsque Christopher Portier a fait cela, il a découvert au moins 8 cas d'augmentation tumorale statistiquement significative dans les données reçues, ce qui soulève encore plus de questions et rend toujours plus crucial de voir les études complètes et leurs méthodologies. Lisez ici pour plus d'informations:

http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/05/29/glyphosate-et-cancer-des-etudes-cles-ont-ete-sous-estimees-par-l-expertise-europeenne_5135612_3244.html#H2A1ZGQZgeGkctsf.99

4. S'agit-il d'une attaque contre l'EFSA?

Il s'agit de tout sauf d'une attaque contre l'EFSA. Au contraire, nous apprécions le travail et l'importance de l'EFSA. Nous avons besoin d'agences indépendantes de l'UE pour veiller à la santé de notre planète et de nos citoyens. Ce procès est simplement une tentative de clarifier juridiquement quelles informations devraient être rendues publiques et quelles informations devraient légitimement être considérées comme relevant du secret commercial.

Ceci est d'autant plus important dans les domaines où il existe un lien direct avec l'environnement et la santé publique. Nous croyons que, compte tenu de l'énorme intérêt public lié à ce sujet - non seulement en Europe mais au niveau mondial - il est de notre devoir de demander aux juges de la CJUE de se pencher sur cette affaire.

Enfin, à notre sens, les institutions de l'UE comme l'EFSA ne devraient se fonder que sur des études scientifiques évaluées par des pairs, disponibles dans le domaine public et donc ouvertes à un contrôle indépendant. Nous continuerons donc à travailler au sein du Parlement européen pour voir dans quelle mesure des modifications peuvent être apportées à la réglementation qui a créé l'EFSA, afin de renforcer cette importante institution de l'UE. Tout ce que nous voulons faire est d'aider à améliorer le processus d'examen scientifique effectué par des institutions de l'UE comme l'EFSA afin de restaurer la confiance des citoyens envers ces institutions. Pour plus d'informations:

<https://theconversation.com/people-dont-trust-scientific-research-when-companies-are-involved-76848>